



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Pour diffusion immédiate**

**KRUGER EXERCE DES PRATIQUES FORESTIÈRES RESPECTUEUSES  
DE TOUTES LES EXIGENCES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Montréal (Québec), le 13 mai 2005** - La Société Kruger a rappelé aujourd'hui que toutes ses activités forestières sont exercées selon les normes les plus élevées du développement et de l'aménagement forestier durables et dans un souci constant de protéger l'environnement et la biodiversité.

« Toutes nos activités forestières sur la Côte-Nord, incluant l'Île René-Levasseur, sont effectuées dans le plus grand respect des règles qui président au développement durable », a déclaré M. Jean Majeau, vice-président Affaires publiques de Kruger.

Au cours des dernières années, la société Kruger a mis de l'avant plusieurs initiatives pour protéger l'environnement et la biodiversité. Par exemple, en concertation avec divers groupes environnementaux et de plein air, la Société a proposé de protéger 100 % des monts Groulx et de doubler la proportion d'aires protégées sur l'Île René-Levasseur, la portant à 23 %.

Elle s'est également engagée, dès le départ, à protéger tous les sites ou habitats exceptionnels, si de tels sites étaient découverts. À cet égard, la société Kruger a mené, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, une recherche visant à identifier les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) sur l'Île René-Levasseur. À l'issue de l'exercice, six EFE, d'une superficie totale de 1 538 hectares, ont été identifiés et seront préservés.

Récemment, la société Kruger obtenait l'accréditation CSA-Z809-02 pour ses activités forestières sur l'aire commune 093-20, sur la Côte-Nord, incluant l'Île René Levasseur, ayant rencontré tous les critères relatifs à l'aménagement forestier durable. La protection de la diversité biologique constitue l'un des principaux critères.

« La société Kruger a toujours agi en concertation avec les autres utilisateurs de la ressource, incluant la communauté innue de Betsiamites, et ne peut que déplorer la décision récente du Chef Raphaël Picard de retirer ses deux représentants de la Table de concertation formée dans le but d'associer la communauté locale à la planification des activités d'aménagement forestier de Kruger sur la Côte-Nord », a ajouté M. Majeau.

Si l'injonction demandée par le Chef Raphaël Picard était accordée, la société Kruger subirait des dommages irréparables puisqu'elle serait forcée de mettre fin à ses activités forestières sur la Côte-Nord, entraînant des pertes de près de 1 000 emplois directs sur la Côte-Nord et en Mauricie. Rappelons que la société Kruger a investi, depuis 1997, plus de 150 millions de dollars sur la Côte-Nord. Tout récemment, elle a également investi près de 500 millions de dollars dans le sauvetage et la relance de l'usine Wayagamack de Trois-Rivières, en partenariat avec la Société générale de financement du Québec. Si les conclusions recherchées par le Chef Picard étaient accordées, cet important investissement serait mis en péril.

La société Kruger est un important fabricant de pâtes et papiers spécialisé dans la production et la vente de papier journal, de papiers impression spéciaux, de papiers couchés légers, de papier pour annuaires, de papiers à usages domestiques et industriels, de carton doublure recyclé, de contenants en carton ondulé, de bois d'œuvre et autres produits du bois. En mars 2004, la société Kruger créait une nouvelle unité commerciale, Kruger Groupe Énergie, afin d'assurer sa croissance dans le domaine de l'énergie. Papiers Scott Limitée, membre de la société Kruger, occupe le 1<sup>er</sup> rang sur le marché canadien des produits domestiques avec des marques réputées telles que Cashmere de Cottonelle, Purex, ScotTowels, Scotties, White Swan, Capri et Viva, et une gamme de produits hors foyer destinés à l'industrie et au commerce dans tout le Canada. La société Kruger possède des établissements au Québec, en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve-et-Labrador, aux États-Unis et au Royaume-Uni et emploie plus de 10 500 personnes.

-30-

**RENSEIGNEMENTS :**

Jean Majeau  
Vice-président, Affaires publiques  
Tél. : (514) 343-3213  
Courriel : [jmajeau@kruger.com](mailto:jmajeau@kruger.com)  
Site Web : [www.kruger.com](http://www.kruger.com)

